L'été indien
Boutique de seconde main

chaussée de Dinant 15 5170 PROFONDEVILLE Tél. : 081 41.42.60.

Ouvert du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h – Fermé le lundi

DEPOT UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS

Règlement du magasin

1. La prise de dépôt à « L'ETE INDIEN » se fait exclusivement sur rendez-vous fixé soit en direct au magasin soit par téléphone.

Déroulement d'une prise de dépôt :

- La cliente propose 40 pièces maximum, tout articles confondus (vêtements, accessoires, chaussures, articles femme et/ou enfant). Ces articles sont déposés dans un contenant le plus adapté possible à la manutention ;
- La sélection des articles mis en vente est effectuée, dans un second temps, uniquement, par l'équipe des vendeuses. Elles se réservent ainsi le droit de sélectionner les articles en fonction de leur état général (propres, sans tâches, ni décousus, ni raccommodés, …), de la demande de la clientèle du moment, du stock en magasin et de la saison (saison Printemps-Eté : de janvier à mai inclus et saison Automne – Hiver de juillet à novembre inclus) ;
- La cliente s'engage à venir rechercher les articles non sélectionnés ainsi que leur contenant dans les 10 jours calendrier à partir du dépôt. Passé ce délai, le magasin se réserve le droit de disposer librement des vêtements et de leur contenant (mise en don au magasin, mise à la bulle, don à une association, …).

2. Pour chaque dépôt, la somme de **1 euro** est réclamé à titre de frais de dépôts et ce, quelque que soit le nombre d'articles sélectionnés.

3. Les prix de vente des articles sont déterminés par la vendeuse lors de la sélection et ne peuvent faire l'objet d'aucune modification. Ce prix est majoré de 110%,

Exemple :
Un vêtement pris en dépôt à 5 euros est mis en vente au prix de 10.50 euros. (5.00 + 110 %)
(Nb : t.v.a. à 21%, soit 5 € prix de la cliente, 3.70 € Eté Indien et 1.70 € t.v.a.)

4. Les articles acceptés en dépôt sont décrits et répertoriés sur un reçu qui est remis à chaque déposant lors de la reprise des articles non sélectionné et/ou du contenant.
   La durée du dépôt est fonction de la date d'entrée des vêtements à la boutique (voir tableau au verso).

5. Les articles laissés en dépôt et sélectionnés sont mis en vente dès leur étiquetage. Ils ne peuvent être retirés de la vente avant la clôture de la saison.

6. Durant la période des soldes (janvier et juillet) avec l'accord du déposant, nos prix sont diminués de **50%**.

7. Le remboursement des articles sélectionnés est effectué, uniquement après la vente de ces derniers, au déposant, en fonction de son montant, soit en liquide soit par virement bancaire.

8. Les articles non vendus et/ou les sommes à rembourser doivent être retirés **du 15 février au 15 avril (saison Automne - Hiver)** et **du 15 août au 15 octobre (saison Printemps - Eté)**.

Passé ce délai, **les articles ou les sommes non réclamé(e)s** sont considéré(e)s comme abandonné(e)s et deviennent la propriété de « L'ETE INDIEN ».

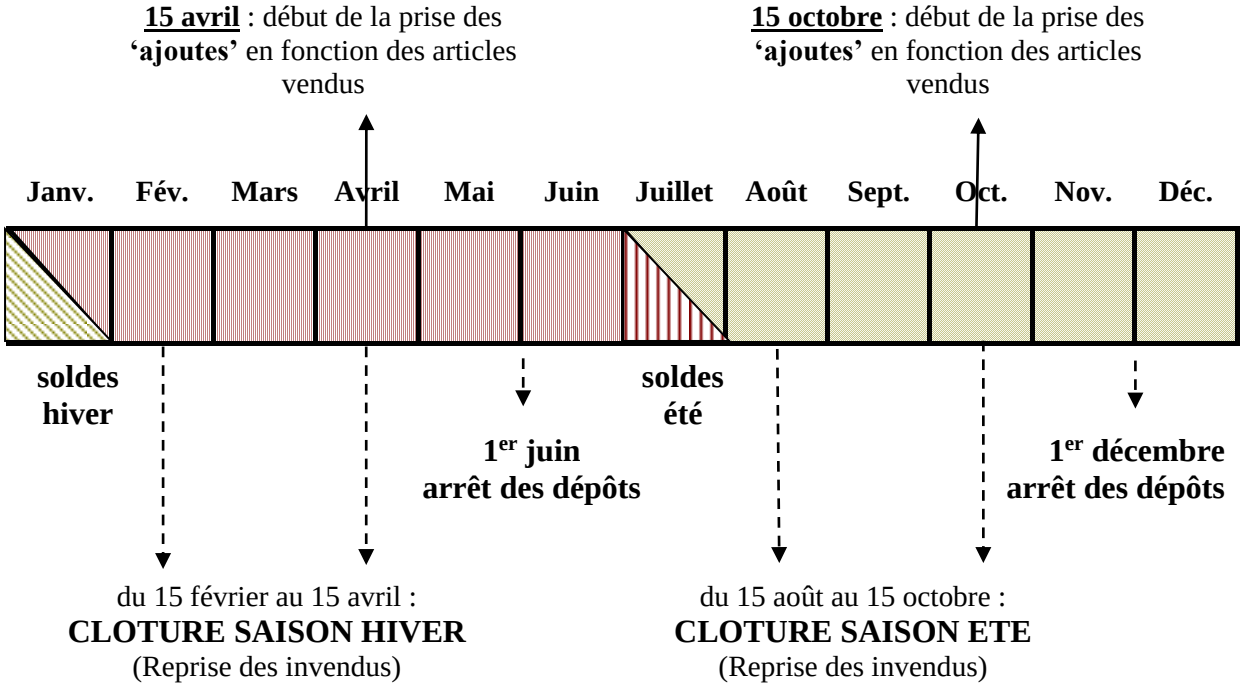
9. Le remboursement et la reprise des articles se font uniquement **sur présentation du reçu** délivré lors du dépôt.

10. « L'ETE INDIEN » décline toute responsabilité **en cas de vol avec effraction, incendie ou dégâts naturels**.

11. Le seul fait de laisser des articles en dépôt à « L'ETE INDIEN » entraîne l'acceptation totale du présent règlement.

Calendrier des dépôts

PRINTEMPS - ETE AUTOMNE - HIVER



Mis à jour le 01-01-2023